



Vinted au tribunal.

Par Lys 75

Bonjour.

Je voudrais consulter à vous avant d'aller cette semaine au tribunal pour mon problème de Vinted.

J'attaque Vinted au tribunal à cause de non indemnisation et retention de mon bien.

Avant d'apporter toutes preuves au tribunal
Je voudrais vous poser une question.

C'est une question entre Injonction de payer ou assignation au fond.

Vinted qui n'a pas respecté leur règle de transaction de service de vérification qui a annulé la transaction car le colis que j'ai bien envoyé restait pendant 1 mois sans raison sans réexpédier à l'acheteur.

La transaction a été annulée l'acheteur a été remboursé mais moi non indemnisation et non retention de mon bien.

Une mise en demeure envoyée à Vinted UAB et un email de signalement au président Mr Thomas Plantenga ont été ignorés aucune réponse.

Actuellement le dossier est entre main du médiateur.

Vinted a répondu en passant du médiateur la contradictoire de la vérité contradictoire de toutes les preuves.

J'attaque Vinted donc maintenant au tribunal mais dans ce cas là c'est Injonction de payer ou bien assignation au fond ?

Veuillez m'aider de donner l'information SVP.

Je vous remercie en avance.
Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Euh vu votre question il est urgent de voir un avocat. Un forum ne peut pas vous aider à lancer une procédure, et visiblement vous ne connaissez rien à la procédure civile. Vous allez donc vous planter.

Et pour information, une injonction de payer, c'est seulement quand une personne a envers vous une dette certaine... Ici comme il est question de récupérer votre bien, ça ne peut pas être une injonction de payer !

Je ne suis même pas sûre que vous attaquez la bonne personne, c'est peut-être le client ou le transporteur le responsable du problème.

Par Lys 75

Veillez bien lire mon message SVP
car c'est clair,

que c'est pas un client ni
le transporteur qui est responsable
mais c'est clairement Vinted
qui est la responsable .

Moi j'ai toute preuves, je peux prouver 100%

Vinted n'a pas du tout le droit
de dire la contradictoire
mais malgré cela qu'ils répondent au médiateur
la contradictoire.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Pardon, mais vu votre rédaction approximative et votre mauvaise connaissance des procédures légales, vous allez droit dans le mur si vous ne confiez pas votre litige à un avocat.

D'autant plus que votre adversaire (que vous persistez à identifier comme étant Vinted) a certainement un avocat à vous opposer.

Par Lys 75

Il est indiqué sur ce site que des avocats peuvent répondre aux questions.
Or votre réponse ne correspond pas à ma question juridique.

Vous évoquez ma ?rédaction approximative? et ma ?mauvaise connaissance des procédures?, mais cela ne répond pas au fond de ma demande.
Alors est-ce que vous êtes vraiment un avocat ou quoi ?

Ma situation est simplifiée volontairement car le dossier est complexe, mais cela ne change rien à la question posée.

Je dispose de preuves, échanges et éléments montrant la responsabilité de Vinted dans le litige.

SI C'EST MOI QUI A MAL COMPRIS LA SITUATION
C'EST A CAUSE DE L'ACHETEUR OU LE TRANSPORTEUR JE NE SUIS PAS ALLER AU MEDIATEUR NON PLUS
C'est parce que toutes preuves indiquent 100% erreur de Vinted.

Si ma compréhension de la situation est inexacte, cela pourrait éventuellement venir de l'acheteur ou du transporteur.
Je n'ai pas saisi le médiateur à ce stade.

Toutefois, l'ensemble des éléments et preuves dont je dispose indique une responsabilité de Vinted dans le traitement du litige.

Ma question est précise :

dans mon cas, dois-je engager une injonction de payer ou une assignation au fond ?

Je vous remercie de répondre clairement à ce point uniquement.

Par yapasdequoi

Ni l'un ni l'autre ...

Et si vous voulez consulter un avocat c'est là :

[url=https://www.forum-juridique.net/devis-avocat/devis-gratuit.php]https://www.forum-juridique.net/devis-avocat/devis-gratuit.php[url]

et ce n'est pas gratuit.

Par Isadore

Alors est-ce que vous êtes vraiment un avocat ou quoi ?

Le site ne contrôle pas les références des bénévoles, qui peuvent être n'importe quoi. Si vous voulez avoir affaire à un vrai avocat garanti authentique, soit vous avez un moyen d'en consulter un gratuitement en Maison du droit ou autre, soit vous vous payez une consultation.

Comment pouvez-vous être certain que vous assignez la bonne personne et que vos "preuves" sont recevables alors que vous n'avez pas la moindre base de procédure civile ?

Pour autant qu'on puisse le deviner avec votre question, il faut probablement assigner au fond. Ca pourrait aussi relever de l'injonction de payer, mais vu votre degré de coopération, je ne vais même pas essayer de creuser en vous demandant les détails utiles.

De toute façon, assigner au fond, sur le principe, ça marche même pour les dettes contractuelles. C'est juste une procédure plus longue, plus coûteuse et plus technique. Et que si vous vous plantez, vous devrez payer les frais d'avocat de la partie adverse. En fait, assigner au fond, c'est la procédure normale pour un litige civil.

Vous évoquez ma ?rédaction approximative? et ma ?mauvaise connaissance des procédures?, mais cela ne répond pas au fond de ma demande.

Bonjour, la semaine prochaine je dois démonter ma voiture. Quelle est la différence entre un pneu et une plaquette de freins ?

Vous feriez quoi si la personne se vexait parce que vous lui conseilleriez d'aller chez un garagiste en vous disant "ce n'est pas la réponse à ma question" ?

Dix minutes de recherche sur Internet et de lecture vous auraient donné la réponse à votre question.